

Association suisse pour la protection de l'enfant
Campagne „Non à la violence sexuelle envers les enfants!“



Module Exposition itinérante „Mon corps m'appartient!“

Concept détaillé

Etat: 8 mai 2006

Sommaire

1	Situation initiale	
1.1	Le concept de base de l'exposition itinérante "Mon corps m'appartient!" est allemand	4
1.2	Pourquoi un projet de prévention dans les écoles primaires?	4
2	Buts de l'exposition itinérante "Mon corps m'appartient!"	5
2.1	Buts qualitatifs	5
2.2	Buts quantitatifs	6
2.3	Groupes visés	6
3	Concept de l'exposition itinérante "Mon corps m'appartient!"	7
4	L'exposition itinérante "Mon corps m'appartient!"	7
4.1	Module 1: L'exposition	7
4.2	Visite de l'exposition accompagnée par des animateurs et animatrices	7
4.3	Les différentes étapes de l'exposition itinérante "Mon corps m'appartient!"	8
4.4	Module 2: Formation continue pour les enseignant(e)s	8
4.5	Module 3: Séance d'information pour les parents	9
4.6	Module 4: Coopération avec les services spécialisés locaux et régionaux	10
5	Production de l'exposition "Mon corps m'appartient!"	10
5.1	Production du matériel d'accompagnement	10
6	Communication/Relations publiques	10
7	Evaluation	10
		11

1. Situation initiale

L'Association suisse pour la protection de l'enfant a lancé en février 2005 une campagne nationale de trois ans intitulée *Ouvre les yeux! Non à la violence sexuelle envers les enfants* qui a pour but de prévenir la violence sexuelle envers filles et garçons. Cette campagne se compose de plusieurs modules. L'un d'eux est une exposition itinérante destinée aux élèves du cycle primaire, intitulée "Mon corps m'appartient!". Cette exposition interactive a pour but d'aider les enfants à se protéger de la violence sexuelle et des abus. Le second module consiste en la création d'un site Internet pour soutenir la campagne. Un troisième module concerne l'élaboration d'un concept de formation pour les „multiplicateurs“ et devrait les doter des compétences nécessaires pour aborder, dans le contexte professionnel et dans le domaine des loisirs, le thème de la violence sexuelle envers les enfants et d'intervenir en cas de besoin. D'autres idées sont actuellement à l'examen.

En réalisant cette campagne de prévention, l'Association suisse pour la protection de l'enfant réagit – „enfin“, serait-t-on tenté de dire – au fait que des enfants sont exploités sexuellement chaque jour en Suisse et donc blessés au plus profond d'eux-mêmes. Cette campagne vise à aborder au grand jour le thème tabou de la « violence sexuelle » envers les enfants et à sensibiliser une large frange de la population à cette problématique, car la violence sexuelle envers les enfants est omniprésente et nous concerne tous.

Les chiffres sur lesquels s'appuient les experts – hommes et femmes – de Suisse et de l'étranger sont effrayants: une fille sur trois ou sur quatre et un garçon sur sept ou sur huit seraient victimes de violence sexuelle entre l'âge d'un an et de 16 ans. Il faut relever que 85 à 95 pour cent des auteurs de ces actes sont des hommes appartenant au cercle familial de l'enfant ou au cercle de personnes en qui il avait confiance. D'après les estimations, 40'000 enfants et adolescents seraient victimes chaque année en Suisse de violence sexuelle. Les conséquences sont graves: la violence sexuelle génère d'énormes souffrances et entraîne, chez les sujets concernés, de graves problèmes de santé psychique et physique. Le thème de la „violence sexuelle envers les enfants“ interpelle aussi la société, tant sur le plan moral et éthique que sur le plan de la législation et du droit pénal.

La campagne de l'Association suisse pour la protection de l'enfant touche différents niveaux: À l'échelon de la **prévention**, il s'agit de renforcer les compétences des victimes potentielles particulièrement menacées, les enfants, au moyen de projets ciblés, et d'interpeller leur entourage. À l'échelon de l'**intervention**, il existe de nombreux services d'aide aux victimes compétents et toute une palette d'aides possibles. La campagne entend apporter des impulsions pour une meilleure coordination de ces services, de manière à ce que les victimes et les personnes concernées sachent où elles peuvent trouver facilement de l'aide. À l'échelon de la **société**, il s'agira de souligner l'importance politique de cette thématique et les possibilités d'action existantes. Ceci ne sera possible que si les divers acteurs et organisations nationaux, régionaux et locaux unissent leurs forces et leurs compétences spécifiques. La campagne de l'Association suisse pour la protection de l'enfant entend fournir une contribution durable sur ce plan-là aussi.

1.1 Le concept de base de l'exposition itinérante "Mon corps m'appartient!" est allemand

C'est un projet déjà existant en Allemagne, l'exposition intitulée „Echt Klasse“ du bureau de prévention „Petze“ à Kiel, dans le Schleswig-Holstein, qui a servi de point de départ. Cette exposition itinérante qui a déjà circulé dans les écoles de toute l'Allemagne offre une base idéale pour le projet que prévoit l'Association suisse pour la protection de l'enfant.

Pour l'adaptation de l'exposition „Echt Klasse“, l'Association suisse pour la protection de l'enfant bénéficie du concours de Madame Katrin Maurer, collaboratrice du service LIMITA à Zurich et de Madame Dr. Myriam Caranzano, spécialiste du groupe régional de l'Association suisse pour la protection de l'enfant dans le canton du Tessin (ASPI) . Pour adapter l'exposition à la Suisse, il faut apporter des modifications sur le plan du contenu qui se fondent sur l'expérience concrète de l'exposition „Echt Klasse“ dans les classes allemandes; certaines modifications sont également d'ordre culturel, car les différentes régions linguistiques de la Suisse n'abordent pas de la même manière le thème de la prévention de la violence sexuelle envers les enfants.

Comme le thème est sensible, il est prioritaire d'accorder une grande attention à la manière dont on l'aborde. Ce projet vise à avoir un effet aussi durable que possible auprès des groupes cible.

1.2 Pourquoi un projet de prévention dans les écoles primaires?

Comme l'écrit la spécialiste zurichoise Katrin Maurer, différents pays ont déjà des années d'expérience concernant des projets de prévention dans les écoles. Il s'agit là, comme dans le cas du présent projet intitulé "Mon corps m'appartient!", de programmes de prévention fondés sur l'idée de l'„empowerment“; ils visent avant tout à consolider les compétences des enfants, à leur donner de l'assurance, à confirmer qu'ils ont le droit de décider et, souvent, à leur donner les moyens de se défendre. Comme l'observe Katrin Maurer, différentes évaluations sont parvenues à la conclusion que de tels programmes permettent certainement d'apprendre quelque chose. Mais il faut aussi relever que leur effet concernant la prévention primaire est contesté : on ne peut pas vraiment prouver que l'exploitation sexuelle a pu effectivement être empêchée grâce à de tels programmes. Les projets de prévention de ce type poursuivent aussi – ce qui est réaliste – des objectifs de prévention secondaires: la prévention à l'école peut servir de révélateur. Les enfants sont encouragés à parler de cas précis. Cela permet de déceler plus tôt des cas d'exploitation sexuelle, note Katrin Maurer. Cela présuppose toutefois que les enseignant(e)s et les personnes-clés qui entourent l'enfant possèdent les connaissances nécessaires pour aborder la problématique et connaissent à la fois les moyens d'action et les services d'aide auxquels s'adresser.¹

C'est l'un des buts poursuivis par le projet de prévention "Mon corps m'appartient!". En allant voir l'exposition „Echt Klasse“ qui était présentée dans une école de Berlin, nous avons pu observer à quel point les élèves de l'école primaire étaient enthousiasmés par le caractère interactif de l'exposition et se montraient ouverts face à cette thématique. Il en allait de même des parents.

¹ Maurer, Katrin: Eigene Programme kreieren. In: Fachstelle Limita (Ed.): Stark sein allein genügt nicht. Prävention sexueller Ausbeutung von Mädchen und Jungen. Lenos Verlag, 2004, Page 187ss.

L'école où nous nous sommes rendus se situe dans le district berlinois de Neukölln, un quartier où la proportion d'élèves étrangers dépasse la moyenne.

La violence sexuelle est un problème de société, poursuit Katrin Maurer, et ce dernier concerne aussi l'école. Il n'est pas rare que les enseignant(e)s soient confrontés à des enfants et à des adolescents qui subissent la violence sexuelle dans leur entourage. Suite à l'exploitation sexuelle, souligne Maurer, les enfants concernés présentent des symptômes et des troubles du comportement qui ont un fort impact sur le déroulement du quotidien scolaire.

Les enseignant(e)s jouent un rôle décisif en matière de prévention de la violence sexuelle envers les enfants: ils font partie d'une part des interlocuteurs directs les plus importants de l'entourage des élèves. D'autre part, l'école est un lieu qui se prête fort bien pour transmettre auprès des divers groupes cible (élèves, parents) une attitude pédagogique visant à prévenir la violence sexuelle.²

2 Buts de l'exposition itinérante "Mon corps m'appartient!"

2.1 Buts qualitatifs

2.1.1 Groupe visé: les enfants

1. Filles et des garçons doivent être encouragés à avoir de l'assurance.
2. Filles et garçons doivent être soutenus dans leur droit de disposer eux-mêmes de leur corps.
3. Les enfants doivent être informés des abus sexuels de manière adaptée à leur âge, sans que cela génère des peurs.
4. Les enfants doivent avoir la possibilité d'acquérir des stratégies de défense et d'évitement.
5. Les enfants doivent connaître par quel moyen, comment et chez qui ils peuvent trouver de l'aide.
6. L'exposition itinérante "Mon corps m'appartient!" est un outil qui doit permettre de dispenser aux enfants une éducation sexuelle adaptée à leur âge.
7. La violence sexuelle envers les enfants doit, dans son ensemble, diminuer.

2.1.2 Groupes visés: les enseignant(e)s et les parents

8. Les enseignant(e)s et les parents devraient être sensibilisés à la question de la violence sexuelle envers les enfants ; ils devraient trouver un appui, de manière à savoir comment réagir s'ils y sont confrontés.
9. Les enseignant(e)s doivent être préparés à informer les enfants de manière à ce que ces derniers soient capables de reconnaître un abus sexuel, de se défendre ou de chercher de l'aide.
10. Il s'agit de transmettre aux enseignant(e)s et aux parents une attitude pédagogique visant à prévenir la violence sexuelle et à en réduire au maximum les répercussions et les conséquences chez les enfants concernés.

² Maurer, K., page 188

11. Il s'agit de faire comprendre aux enseignant(e)s et aux parents que la prévention de la violence sexuelle relève de la responsabilité des adultes: c'est à eux qu'il incombe de protéger les enfants.
12. Les enseignant(e)s doivent être capables de déceler le plus tôt possible les symptômes de violence sexuelle et de choisir entre divers moyens d'action.³

2.1.3 Groupe visé: le public en général

13. Le programme de prévention "Mon corps m'appartient!" devrait permettre de sensibiliser et d'informer l'opinion publique sur le thème de la violence sexuelle envers les enfants.
14. La question de la violence sexuelle envers les enfants devrait autant que possible cesser d'être un sujet tabou.

2.1.4 Groupe visé: les organisations de la protection de l'enfance et de la jeunesse

15. Le projet de prévention "Mon corps m'appartient!" devrait permettre d'encourager le travail en réseau des différents acteurs nationaux, régionaux et locaux engagés à titre professionnel dans la protection de l'enfance et de la jeunesse; grâce à une coordination plus étroite, la pression politique devrait pouvoir être intensifiée dans la perspective de mesures de prévention et d'intervention concernant la violence sexuelle envers les enfants.

2.1.5 But: Positionnement de l'Association suisse pour la protection de l'enfant

16. En menant la campagne „Non à la violence sexuelle envers les enfants!“ et en réalisant les divers modules, l'Association suisse pour la protection de l'enfant se positionne comme l'organisme qui gère la coordination de la thématique de la violence sexuelle envers les enfants en Suisse.

2.2 Buts quantitatifs

17. D'ici à fin 2006, une exposition itinérante "Mon corps m'appartient!" a été produite en version française, italienne et allemande.
18. D'ici à fin 2006, 4 projets pilotes ont été réalisés en Suisse alémanique.
19. D'ici à fin 2006, 1 projet pilote a été réalisé en Suisse romande.
20. D'ici à fin 2006, la circulation de l'exposition dans le canton du Tessin en 2007 est planifiée.
21. D'ici à fin 2006, le projet de prévention "Mon corps m'appartient!" a été réalisé dans 120 classes. D'ici à fin 2007, le projet de prévention "Mon corps m'appartient!" a été réalisé dans 1'000 classes.

2.3 Groupes visés

- Elèves de la 2^e à la 4^e année du cycle primaire
- Enseignant(e)s primaires
- Parents et responsables légaux
- Opinion publique, médias
- Acteurs et organisations de la protection de l'enfance et de la jeunesse

³ Amann, G. und Wipplinger, R.: Prävention von sexuellem Missbrauch – Ein Überblick. In: Sexueller Missbrauch. Überblick zu Forschung, Beratung und Therapie. Ein Handbuch. Dgvt-Verlag, 1998.

3 Concept de l'exposition itinérante "Mon corps m'appartient!"

L'exposition interactive „Mon corps m'appartient!“ se compose de quatre modules obligatoires, liés l'un à l'autre:

1. L'exposition destinée à des élèves de la 2^e à la 4^e année primaire, accompagnée par des animateurs et animatrices formés à cet effet .
2. Un module de formation destiné aux enseignant(e)s, proposé avant la visite de l'exposition.
3. Une séance d'information à l'intention des parents, prévue avant la visite de l'exposition par les enfants.
4. L'exposition itinérante "Mon corps m'appartient!" est présentée au niveau local et régional en collaboration avec les services d'aide et de consultation spécialisés.

Des outils de communication appropriés (matériel didactique, brochures, carte sur laquelle figurent des adresses utiles pour une aide immédiate, etc.) accompagnent chaque module.

4 L'exposition itinérante "Mon corps m'appartient!"

4.1 Module 1: l'exposition

L'exposition se fonde sur le principe de la découverte et offre aux filles et aux garçons de la 2^e à la 4^e année primaire la possibilité d'aborder cette thématique aux cours de plusieurs étapes de caractère ludique.

La violence sexuelle n'est pas le message central; il s'agit – comme nous l'avons indiqué plus haut – de soutenir les enfants dans la perception de leur corps, dans leur façon de gérer les bons et les mauvais sentiments, les bons et les mauvais secrets; les enfants doivent apprendre à exprimer leur volonté personnelle et ils ont le droit de dire NON. A la fin, ils savent aussi où ils peuvent demander de l'aide.

L'exposition comprend six étapes, qui peuvent être complétées par des postes „satellites“.

L'expérience a montré jusqu'à maintenant qu'il n'était possible de travailler avec une classe de manière suivie – dans le cadre de l'exposition - qu'une à deux heures ; après, la capacité d'enregistrer des élèves diminue. Lors du projet pilote de Liestal, on a préféré, comme variante, la visite de l'exposition par demi-classes.

4.2 Visite de l'exposition accompagnée par des animateurs/animatrices

Les classes visitent l'exposition en étant guidées par des personnes spécialisées et formées à cet effet. Les enseignant(e)s et les parents (s'ils le souhaitent expressément) doivent, dans la mesure du possible, être associés pour seconder les animateurs/animatrices.

4.3 Les différentes étapes de l'exposition itinérante "Mon corps m'appartient!"

Les diverses étapes sont pourvues de trois 'aires de jeu' différentes se rapportant au même sujet .

Pour l'animation du parcours, une collaboration sera mise en place avec des animatrices en éducation sexuelle. En tous les cas, un pool d'animateurs et d'animatrices sera formé spécialement.

L'Association suisse pour la protection de l'enfant est en pourparler avec l'organisation PLANES ainsi qu'avec des services locaux et régionaux d'aide et de consultation spécialisés.

4.3.1 Etape: Mon corps m'appartient

Le message transmis ici est le fait que le corps de chacun est précieux ; chaque enfants à le droit au bien-être et à la protection. Pour pouvoir s'exprimer et parler d'éventuelles agressions, ils doit pouvoir nommer les différentes parties de son corps. Les enfants peuvent s'y exercer à cette étape du jeu en posant des aimants portant le terme correct au bon endroit sur l'illustration d'un garçon et d'une fille nus. Les aimants sur lesquels figure le terme correct permettent aussi aux enfants de dire où ils aiment qu'on les touche et où ils n'aiment pas.

4.3.2 Etape: Y a-t-il des contacts agréables / désagréables?

A cette étape, les enfants sont invités à faire délibérément la distinction entre différents types de contacts et à les classer. Ils reçoivent l'autorisation expresse de refuser les contacts qui leur paraissent désagréables ou déconcertants.

4.3.3 Etape: Je me fie à mes sentiments

Cette étape permet aux enfants de réfléchir à la multitude de sentiments qui existent; ils devraient être encouragés à prendre au sérieux leurs sentiments personnels et à s'y fier.

4.3.4 Etape: Les bons et les mauvais secrets

Les enfants apprennent ici à faire la différence entre les bons et les mauvais secrets ; ils apprennent aussi que les mauvais secrets peuvent être divulgués – et doivent l'être.

4.3.5 Etape: J'ai le droit de dire non

Dans des situations données, les enfants peuvent et doivent fixer des limites et dire NON. A cette étape, les enfants peuvent s'exercer à dire NON et sont invités à réfléchir à quel moment les adultes dépassent les limites.

4.3.6 Etape: Je suis futé(e) et je demande de l'aide

A cette étape, les enfants sont invités à demander de l'aide. Ils apprennent à reconnaître les situations dans lesquelles une aide est indispensable et reçoivent de l'information quant à l'endroit où ils peuvent trouver cette aide.

4.4 Module 2: formation continue pour les enseignant(e)s

Souvent, les enseignant(e)s ne se sentent pas en mesure d'aborder le thème de la „prévention de la violence sexualisée et des abus sexuels“, d'autant plus que ce sujet ne fait pas partie de leur formation. Il existe certes du matériel et des médias qui peuvent être utilisés dans un travail de prévention en classe. Mais les plans d'étude ne prévoient pas de travail de prévention sur cette thématique.

Il faut préciser aussi qu'au vu de la disparité des plans d'étude en Suisse, l'éducation sexuelle n'est pas abordée, dans plusieurs cantons, au cours des premières années primaires et qu'une sensibilisation n'est prévue qu'à partir de la 6e année. Pourtant un travail de prévention sur la question de la violence sexuelle serait particulièrement judicieux au cours des premières années primaires (1P à 5P) car un pourcentage élevé des cas d'abus sexuels d'enfants se produit avant l'âge de 12 ans.

Sur la base de l'expérience réalisée en Allemagne, l'exposition itinérante "Mon corps m'appartient!" est particulièrement appropriée pour permettre aux enseignant(e)s de traiter en classe la thématique de la « violence sexuelle », pour y réfléchir personnellement ou partager ses interrogations en discutant avec des collègues.

Les enseignant(e)s qui visitent l'exposition avec leur classe suivent avant la visite un cours de formation continue qui s'étend au minimum sur 2 à 3 leçons.

Les enseignant(e)s reçoivent en outre du matériel didactique en rapport avec l'exposition, afin de pouvoir traiter la thématique de la „violence sexuelle“ en classe, au-delà de la visite de l'exposition.

D'autres offres visant à approfondir la réflexion peuvent être conçues et organisées avec les services locaux et régionaux d'aide et de consultation spécialisés. Ce volet ne fait pas partie du projet "Mon corps m'appartient!". A une exception près: il est prévu, dans le cadre du projet pilote et des mesures de promotion, de signaler l'offre de la troupe de théâtre bâloise „Vitamin A“, car cette dernière a transposé la même thématique (en allemand) dans une pièce de théâtre interactive destinée à un public scolaire.

4.5 Module 3: séance d'information pour les parents

Ces dernières années, le thème de la „violence sexuelle envers les enfants“ a été abordé de manière plus fréquente dans le public et les médias. Néanmoins, il existe un manque d'information important parmi les parents quant à l'ampleur réelle de la violence sexuelle envers les enfants.

Le projet "Mon corps m'appartient!" vise aussi à faire savoir aux parents qu'une peur panique n'est ni appropriée ni utile. Il faut qu'ils sachent que les enfants les mieux protégés ne sont pas ceux que l'on glace de peur et limite dans leurs mouvements mais ceux qui sont courageux, solides et sûrs d'eux. Les stratégies des auteurs d'abus misent précisément sur les failles et les peurs des enfants, tout particulièrement dans leur entourage social proche. L'ordre de se taire n'a d'impact que s'il est possible d'empêcher les enfants, en leur faisant peur, de parler à une personne de confiance.

Lors de la séance d'information, les parents découvrent de leur côté l'exposition itinérante "Mon corps m'appartient!", reçoivent les informations essentielles concernant la thématique de la violence sexuelle envers les enfants et les mesures de prévention possibles. La séance d'information destinée aux parents dure 2 heures. A son issue, les parents reçoivent une brochure simple, facile à comprendre.

4.6 Module 4: Coopération avec les services spécialisés locaux et régionaux

Pour organiser l'exposition, les cours de formation continue destinés aux enseignant(e)s et la séance d'information pour les parents, il est prévu de chercher à coopérer avec les services spécialisés locaux et régionaux (par ex. service d'aide aux victimes, centre de protection de l'enfant, groupes de protection de l'enfant).

Par le biais du projet "Mon corps m'appartient!", l'Association suisse pour la protection de l'enfant peut inciter à ce que la thématique de la „violence sexuelle envers les enfants“ soit abordée de manière plus approfondie. Il ne sera possible d'avoir une action durable quant à la sensibilisation à cette thématique que si une collaboration s'instaure avec les services professionnels spécialisés, particulièrement dans les situations où une intervention s'avère nécessaire en raison du soupçon de violence sexuelle.

Les partenaires qui coopèrent avec l'Association suisse pour la protection de l'enfant peuvent assumer certaines fonctions lors de l'animation du parcours et/ou se charger des cours de formation continue et de l'information aux parents. Ils ont un intérêt particulier en endossant ce rôle: faire connaître leur offre à une frange plus large de la population (même si le travail de prévention ne fait généralement pas partie de leur mandat de prestations).

5 Production de l'exposition "Mon corps m'appartient!"

Une agence spécialisée a été chargée de la production de l'exposition itinérante "Mon corps m'appartient!". La version en langue allemande sera achevée au plus tard le 31.1.2006 .

5.1 Production du matériel d'accompagnement

Les outils de communication suivants seront publiés pour accompagner l'exposition itinérante "Mon corps m'appartient!":

- Un moyen d'enseignement sur le thème de la „Prévention de la violence sexuelle envers les enfants“ contenant du matériel didactique destiné aux enseignant(e)s.
- Un papillon d'information sur le thème „Prévention de la violence sexuelle envers les enfants“ destiné aux parents.
- Un papillon publicitaire sur l'exposition destiné aux écoles/directions d'écoles/enseignant(e)s.
- Du matériel de communication pour les projets pilotes (brochures avec le programme)

6 Communication/Relations publiques

Le travail d'information du public et de communication en vue du lancement et de la promotion de l'exposition itinérante "Mon corps m'appartient!" dans les médias, auprès des écoles primaires et du public en général est conçu en collaboration avec les responsables des quatre projets pilotes. Des manifestations publiques sont prévues pour chacun des quatre projets pilotes ; elles sont soutenues par un travail approprié dans les médias.

7 Evaluation

La haute école spécialisée de Soleure-Nord-Ouest de la Suisse a déjà déposé une offre détaillée concernant l'évaluation scientifique de l'exposition itinérante "Mon corps m'appartient!" .

